



# Devenir enseignant

Le métier change,  
la formation aussi.

**2**  
décrets

**1** formation revalorisée  
pour une profession  
d'action et de création



# Préface

Le Serment de Socrate:

«Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de chacun des élèves qui me sera confié.»



Vous entamez une formation pour devenir enseignant. Je tiens d'abord à vous féliciter d'avoir choisi ce métier et je vous souhaite d'y trouver satisfaction, épanouissement et plaisir.

Cette brochure est destinée à vous informer sur les études qui conduisent à cette profession, qu'elles soient organisées dans les hautes écoles ou dans les institutions universitaires. Elle détaille la philosophie, les lignes directrices et l'organisation de la nouvelle formation mise en place depuis septembre 2001. Elle vous invite également à mener une réflexion sur la revalorisation de ces études.

Vous le découvrirez à la lecture du texte, la formation proposée vise à accroître la professionnalisation des enseignants, en définissant les compétences dont ils devront se doter, dans leurs études d'abord, mais aussi tout au long de leur carrière. Ce sont les mêmes compétences que doivent progressivement acquérir tous les enseignants, qu'ils travaillent avec de très jeunes élèves ou avec des étudiants plus âgés. Tous sont avant tout enseignants.

Si la professionnalisation est au cœur de la formation, une valeur fondamentale la traverse et lui donne son esprit : l'égalité.

- Egalité dans les exigences de formation des différentes catégories d'enseignants : certains cours sont suivis, en commun, par les étudiants de différentes sections.
- Plus d'égalité entre les écoles qui, désormais, offrent toutes aux étudiants des intitulés de cours mentionnés dans les textes légaux et respectent des grilles de référence communes pour les matières enseignées aux futurs instituteurs et régents.
- Egale reconnaissance de tous les publics scolaires en sensibilisant les étudiants à l'accueil des autres cultures, à la richesse que procure la diversité, en les formant à traiter avec le même respect et autant d'écoute tous les élèves qui leur sont confiés.
- Volonté d'amener les nouveaux diplômés à s'engager publiquement, par le «Serment de Socrate», à promouvoir l'égalité devant la réussite scolaire de tous leurs futurs élèves.

Egalité ne signifie nullement uniformité. Il revient à chaque institution, à chaque équipe d'enseignants de s'approprier les textes qui définissent la nouvelle formation des enseignants et de construire leur projet pédagogique. C'est leur dynamisme qui alimentera le mieux la motivation des étudiants et qui les aidera à devenir des enseignants préparés aux enjeux de demain.

Françoise DUPUIS  
*Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche scientifique*



# Profession enseignant : un guide pour la découverte

Nos instituteurs et institutrices, nos professeurs nous laissent des souvenirs forts et contrastés. Certains d'entre eux nous marquent durablement, influencent notre goût pour telle ou telle discipline, notre personnalité.

Forts de notre expérience scolaire, nous nous façonnons une représentation personnelle du métier d'enseignant. Mais nous connaissons fort peu la réalité complexe de cette profession, les différentes facettes qu'elle revêt, les multiples compétences qu'elle suppose.

C'est en effet d'un métier complexe et exigeant qu'il s'agit :

- Un métier unique, de la maternelle à la fin du secondaire, avec, bien sûr, des déclinaisons spécifiques selon l'âge des enfants, leur niveau d'études, la nature des objectifs de formation.
- Un métier qui suppose une identité professionnelle forte. ▶





Nous connaissons plus mal encore, sinon pas du tout, les diverses formations qui donnent accès au métier d'enseignant. Ces formations viennent d'être redéfinies et revalorisées par deux décrets, l'un relatif à la formation initiale des instituteurs et des régents, enseignants du fondamental\* et des premières années du secondaire, l'autre relatif à la formation initiale des agrégés de l'enseignement supérieur\*.

Adoptés par le Conseil de la Communauté française, l'un le 12 décembre 2000 et l'autre le 30 janvier 2001, ces deux décrets définissent le cadre nécessaire pour permettre aux futurs enseignants de se construire une identité professionnelle forte et socialement reconnue.

L'un et l'autre précisent l'essentiel des compétences\* que les enseignants doivent maîtriser pour concrétiser les réformes du système éducatif et favoriser les apprentissages de tous les élèves.

Ce livret se veut donc un guide pour la découverte de la profession d'enseignant en Communauté française et pour la découverte des différentes formations qui mènent à ce métier.

- **Le premier chapitre** fait le point sur la profession d'enseignant aujourd'hui, dans sa richesse et sa complexité, et sur les différentes filières de formation accessibles aux jeunes diplômés du secondaire attirés par la profession d'enseignant.
- **Le deuxième chapitre** présente l'objectif central de la formation des enseignants : la professionnalisation. Il identifie les treize compétences que tous les enseignants doivent progressivement maîtriser pour pouvoir remplir leur mission et faire face aux défis nouveaux que l'évolution de la société impose à l'institution scolaire. Il insiste sur la nécessité d'une professionnalisation accrue du métier d'enseigner dans toute la formation et dès les premiers pas dans la carrière.
- **Le troisième chapitre** explique les lignes de force de la revalorisation des formations initiales des instituteurs préscolaires\*, instituteurs primaires\* et régents\*.

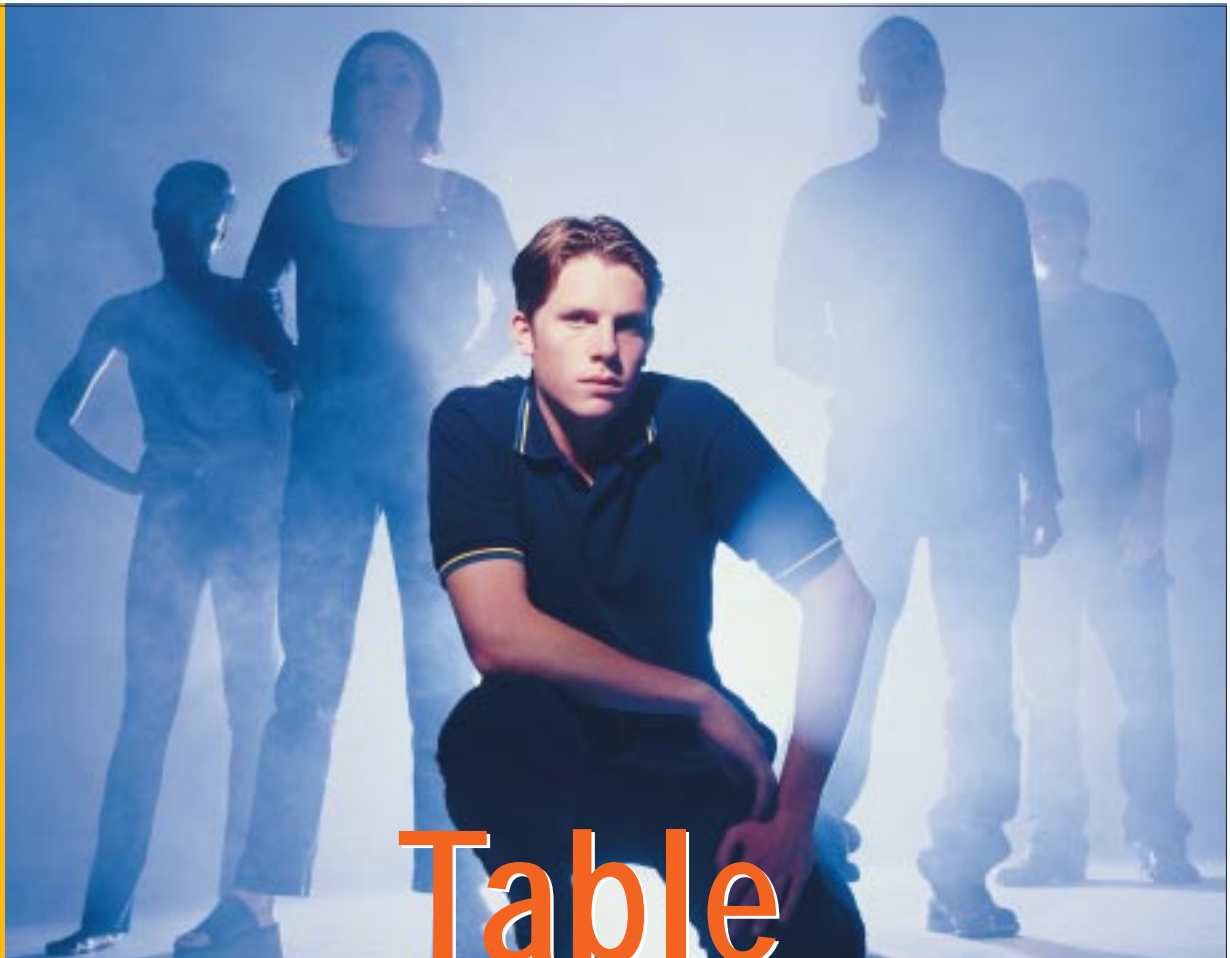
Cette revalorisation ne balaie pas tout sur son passage : elle maintient les diverses filières de formation existantes, la durée des études et s'appuie sur des expériences déjà en cours. Et, bien sûr, elle définit de nouvelles lignes de force pour répondre aux défis nouveaux auxquels l'enseignement doit faire face.

- **Le quatrième chapitre** fait de même pour la revalorisation de l'agrégation, c'est-à-dire la formation pédagogique dispensée aux licenciés qui souhaitent enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

Un choix d'ouvrages de référence permet à toute personne intéressée de se documenter davantage et les références du texte intégral de chaque décret ouvrent l'accès au détail de la revalorisation des formations d'instituteur préscolaire et primaire, de régent et d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur. ■

\* Pour connaître la définition des termes suivis d'un astérisque, reportez-vous au lexique, à la fin de ce livret.





# Table des matières

## Le Serment de Socrate:

«Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de chacun des élèves qui me sera confié.»

## ① Enseignant : un métier unique aux spécificités multiples

1

- 1.1. Un métier complexe, en pleine évolution
- 1.2. Un métier unique, une identité professionnelle forte
- 1.3. Des formations spécifiques pour des facettes diverses

## ② La professionnalisation au cœur de la formation

2

- 2.1. Pourquoi parler de professionnalisation ?
- 2.2. Par quels moyens atteindre la professionnalisation ?
  - ⊙ Un référentiel de compétences
  - ⊙ Six axes de formation
    - L'enseignant acteur social
    - L'enseignant chercheur
    - L'enseignant maître instruit
    - L'enseignant personne en relation
    - L'enseignant pédagogue
    - L'enseignant praticien
  - ⊙ Le lien entre la théorie et la pratique
  - ⊙ Le serment de Socrate
  - ⊙ L'accompagnement en début de carrière

## ③ Revalorisation de la formation initiale des instituteurs et régents

3

- 3.1. Des changements dans la continuité
- 3.2. Des réponses nouvelles à des défis nouveaux

## ④ Revalorisation de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur

4

- 4.1. Des changements dans la continuité
- 4.2. Des réponses nouvelles à des défis nouveaux
- 4.3. Des formations complémentaires

### ● Lexique

### ● Quelques ouvrages de référence

### ● Pour en savoir davantage

7





# Enseignant : un métier unique aux spécificités multiples

LE MÉTIER CHANGE, LA FORMATION AUSSI

00

DEVENIR ENSEIGNANT

Deux décrets ont revalorisé les formations qui mènent au métier d'enseignant.

Cette revalorisation, attendue par de nombreux enseignants, était absolument indispensable. Certes, les missions fondamentales du métier d'enseignant sont les mêmes depuis très longtemps : instruire, éduquer, socialiser. Mais les conditions dans lesquelles ces missions s'exercent, elles, se sont rapidement et profondément modifiées au cours des dernières années, rendant le métier d'enseignant de plus en plus complexe.

L'évolution de la société, celle des savoirs et des techniques, celle de l'institution scolaire exigent donc, pour continuer à mener ces missions à bien, la maîtrise de nouveaux outils et de nouvelles pratiques. ►



## 1.1. Un métier complexe en pleine évolution

Complexe, le métier d'enseignant l'a toujours été. Il l'est devenu bien davantage encore suite aux profonds changements qu'ont vécu l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire.

### 🕒 Le cadre institutionnel de l'école a évolué

Dans la foulée de l'allongement de l'obligation scolaire (votée en 1983), diverses réformes ont été décidées pour promouvoir la réussite scolaire du plus grand nombre d'élèves possible et pour assurer à tous des chances égales devant la formation.

Au cours des dernières années, la Communauté française s'est dotée de textes fondamentaux qui établissent un contrat clair entre l'école et la société :

- Le décret «Missions» définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre ;
- Les décrets «Socles de compétences»\* et «Compétences terminales»\* qui précisent les compétences que les élèves doivent avoir acquises aux moments charnières de leur scolarité.

### 🕒 Le public scolaire s'est progressivement modifié

La société est devenue hétérogène. La population de l'école se diversifie et les établissements d'enseignement accueillent des élèves très différents les uns des autres par l'origine, la socialisation et la culture. Ce «métissage» représente une richesse incontestable, mais aussi un incontestable défi. Les classes sont plus difficiles à gérer que par le passé et chaque enseignant doit être prêt à s'adapter à tous les publics scolaires.

Les conditions d'apprentissage des élèves ont également changé. Ils vivent dans un monde où les connaissances doublent tous les cinq ans. Ils ont accès à tous les médias de l'information. L'école ne peut donc plus se contenter d'être pour eux le lieu d'une simple transmission de l'information. Depuis l'entrée en maternelle jusqu'à la fin du secondaire, elle doit amener chacun à construire des apprentissages solides et cohérents, à établir de multiples liens entre les disciplines\* et à en dégager du sens. L'école est donc contrainte de sortir de l'encyclopédisme et de mettre le savoir au service d'une démarche, d'une réflexion et d'une compréhension du monde. ▶



\* Pour connaître la définition des termes suivis d'un astérisque, reportez-vous au lexique, à la fin de ce livret.

### ⊙ Les outils d'apprentissage se sont diversifiés

La craie et le tableau noir restent présents dans les classes. Les manuels scolaires aussi.

De plus, les écoles sont désormais équipées d'ordinateurs et connectées à l'Internet. Les technologies de l'information et de la communication sont présentes partout dans la société. L'école ne pouvait les ignorer. Elle doit au contraire les intégrer à ses outils d'apprentissage et apprendre aux élèves à s'en servir intelligemment et à ne pas être asservis par elles.



Enfin, l'ouverture des institutions scolaires vers l'extérieur, grâce à la collaboration avec des acteurs extérieurs, aux sorties extrascolaires, aux rencontres avec d'autres étudiants et d'autres enseignants, grâce aux échanges internationaux notamment, impose aux enseignants la gestion de projets dans la durée.

### 1.2. Un métier unique, une identité professionnelle forte

Faire face à tous ces défis ne s'improvise pas !

Pour réaliser leur mission, les enseignants ont besoin d'un bagage professionnel solide, alliant compétences scientifiques approfondies et compétences pédagogiques et didactiques éprouvées.

Leur formation initiale doit leur permettre de les acquérir progressivement.

Tel est l'objectif de la revalorisation traduite par les décrets du 12 décembre 2000 sur la réforme de la formation initiale des instituteurs et des régents et du 30 janvier 2001 sur la réforme de la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur.

Les deux décrets remodelent la formation initiale des enseignants avec le souci constant de leur permettre de s'approprier une identité professionnelle forte.

Pour y parvenir, ils ne font évidemment pas table rase du passé. Tant dans les hautes écoles que dans les institutions universitaires, de nombreux responsables de la formation des enseignants avaient initié des dispositifs répondant aux exigences nouvelles de la profession. Beaucoup de ces dispositifs, intéressants et pertinents, ont été insérés dans les lignes de force des décrets, ce qui harmonise la formation initiale dispensée dans tous les établissements d'enseignement pédagogique.

Quelle que soit la filière de formation qu'ils choisissent (instituteur préscolaire, instituteur primaire, régent, agrégé de l'enseignement secondaire supérieur), tous les futurs enseignants apprennent le même métier et partagent les mêmes missions. De la maternelle à la fin du secondaire, tous doivent donc posséder une identité professionnelle commune forte et être dotés des mêmes compétences fondamentales. ►



### 1.3. Des formations spécifiques pour des facettes diverses

1

S'il existe une seule profession enseignante, celle-ci se différencie bien sûr selon l'âge des élèves, le niveau d'enseignement, la spécificité des études et la nature des objectifs de formation. La revalorisation de la formation initiale maintient donc l'existence de plusieurs filières de formation, les unes organisées dans les départements pédagogiques des hautes écoles et les autres dans les institutions universitaires.

#### ⊙ Formation des instituteurs et des régents

Dans les départements pédagogiques des hautes écoles, la formation des enseignants, dispensée en un cycle de trois années d'études, est organisée en trois sections :

- la section normale préscolaire forme les instituteurs et institutrices pour les classes maternelles;
- la section normale primaire forme les instituteurs et institutrices pour les classes primaires;
- le régendat forme les agrégés de l'enseignement secondaire inférieur pour les premières années du secondaire. Il comprend différentes sous-sections : Arts plastiques, Education physique, Français et français langue étrangère, Français et morale, Français et religion, Langues germaniques, Mathématiques, Sciences (biologie-chimie-physique), Sciences économiques et sciences économiques appliquées, Sciences humaines (histoire-géographie-sciences sociales). De plus, l'enseignement normal technique moyen organise lui aussi plusieurs sous-sections : Bois et construction, Economie familiale et sociale, Electromécanique, Habillement.

La formation des instituteurs et des régents est construite sur un modèle «simultané» : les compétences scientifiques relatives aux savoirs à enseigner sont acquises en même temps que les compétences à caractère pédagogique et didactique.

#### ⊙ Formation des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur

L'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur est assurée par sept institutions universitaires. L'agrégation en Sciences commerciales est assurée par les départements économiques de type long de trois hautes écoles.

Contrairement à celle des instituteurs et des régents, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur est construite sur un modèle «consécutif» : dans une première phase (la candidature et la licence), les étudiants acquièrent une formation scientifique à caractère disciplinaire. Puis, dans une seconde phase, ils acquièrent la formation à caractère pédagogique qui conduit au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur. Cette formation comporte 300 heures de cours.

Plusieurs modes d'organisation sont possibles:

- pendant le deuxième cycle (la licence),
- pendant la deuxième année de ce deuxième cycle,
- pendant la deuxième année du deuxième cycle prolongée dans l'année suivant l'obtention du diplôme de deuxième cycle,
- après l'obtention du diplôme de deuxième cycle.

Toutefois, pour faire face à des situations de pénurie avérée, le gouvernement peut prendre la décision de mettre en place une formation accélérée sur avis des institutions qui organisent l'agrégation. ■

11



# La professionnalisation au coeur de la formation

LE MÉTIER CHANGE, LA FORMATION AUSSI

12

DEVENIR ENSEIGNANT

Les deux décrets de revalorisation de la formation initiale des enseignants ont été élaborés dans le même esprit et selon la même démarche : les missions que la société assigne aux enseignants ont été identifiées et, sur cette base, les compétences indispensables pour mener ces missions à bien ont été définies. Au nombre de treize, ces compétences revêtent une égale importance : chacune d'elles est absolument nécessaire à l'exercice de la profession et toutes sont complémentaires.

Ces compétences ont été insérées dans les contenus des différentes formations qui donnent accès au métier d'enseignant. Chacune de ces formations garde sa spécificité, mais toutes mettent l'accent sur les deux mêmes priorités :

- l'analyse critique du savoir professionnel avec une interaction constante entre la théorie et la pratique.
- la construction d'activités de développement de l'identité professionnelle.

## 2.1. Pourquoi parler de professionnalisation ?

Comment définir un enseignant ? A cette question, la plupart des gens répondront sans doute que c'est une personne qui donne des cours. C'est bien sûr exact : tout au long du continuum pédagogique\*, les enseignants ►



amènent les élèves à construire des compétences disciplinaires\* et des compétences transversales\* et ils les évaluent. C'est l'essentiel de leur mission. Et, contrairement à de nombreuses idées reçues, il ne suffit pas pour la mener à bien de posséder un don ou d'aimer les enfants. C'est un véritable métier qui exige une expertise et des compétences spécifiques.

De plus, la profession d'enseignant ne se limite pas à la pédagogie.

Instituteurs et professeurs sont également amenés à agir, dans l'école, en dehors de la classe : ils participent à des réunions entre collègues, avec les parents, au sein du conseil de participation... Ils ont aussi des contacts hors école : ils collaborent avec les travailleurs des centres PMS, les écoles de devoirs et les maisons de quartier, les associations socio-culturelles et différents autres partenaires. Ces différentes tâches exigent, elles aussi, expertise et compétences spécifiques.

### ⊙ Professionnalisation

Parler de professionnalisation de leur métier, c'est donc reconnaître aux enseignants (comme on le fait pour les médecins, les ingénieurs ou les juristes) une expertise et des compétences spécifiques, une autonomie professionnelle et une responsabilité individuelle et collective.

Cette professionnalisation doit pouvoir se construire progressivement au travers de diverses activités interdisciplinaires intégrées dans la formation. Elle occupe donc, dans les deux décrets, une place centrale. Tout au long de leurs études, tous les futurs enseignants auront l'occasion de développer une réflexion approfondie sur leur identité professionnelle, la déontologie de leur métier, la construction de leur projet professionnel et son développement ultérieur grâce à la formation continuée.

«La politique de professionnalisation menée à son terme conduit à une réévaluation de la position sociale des enseignants, réévaluation fondée sur l'image d'un métier fortement qualifié et pouvant bénéficier d'un certain prestige.» (Vincent Lang)

### ⊙ Identité professionnelle

Cette professionnalisation du métier d'enseignant va de pair avec la prise de conscience d'une identité professionnelle forte.

Lorsqu'ils commencent leurs études, les futurs enseignants possèdent tous des représentations implicites de leur profession. Ils les ont forgées durant leur propre scolarité en observant leurs propres enseignants. Grâce à des activités de formation appropriées, ils vont être amenés à prendre conscience de ces représentations, à analyser les stéréotypes et les préjugés accolés à leur métier pour s'en débarrasser et acquérir une image de leur profession plus conforme à sa réalité et à ses exigences. Ils vont pouvoir alors développer leur identité professionnelle, réfléchir sur leur rôle, sur l'enseignant qu'ils veulent être, se projeter dans un avenir professionnel. Ce travail, extrêmement important, doit être mené avec la même exigence dans toutes les études qui mènent à la formation d'enseignant. ►



## 2.2. Par quels moyens construire la professionnalisation ?

### ⊙ Un référentiel de compétences

Les enseignants sont donc appelés à être actifs et créateurs en classe, dans l'école et dans l'institution scolaire. Pour répondre aux multiples exigences de leur profession, les enseignants doivent maîtriser treize compétences indispensables.

1. Mobiliser des connaissances en sciences humaines pour une juste interprétation des situations vécues en classe et autour de la classe ainsi que pour une meilleure adaptation aux publics scolaires.
2. Entretenir des relations de partenariat efficace avec l'institution, les collègues et les parents d'élèves.
3. Être informé sur son rôle au sein de l'institution scolaire et exercer la profession d'enseignant telle qu'elle est définie dans les textes légaux de référence.
4. Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui justifient l'action pédagogique.
5. Maîtriser la didactique disciplinaire qui guide l'action pédagogique.
6. Faire preuve d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde culturel.
7. Développer les compétences relationnelles liées aux exigences de la profession.
8. Mesurer les enjeux éthiques liés à sa pratique quotidienne.
9. Travailler en équipe au sein de l'école.
10. Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer, les réguler.
11. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique passé et à venir.
12. Planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage.
13. Porter un regard réflexif sur sa pratique et organiser sa formation continuée.

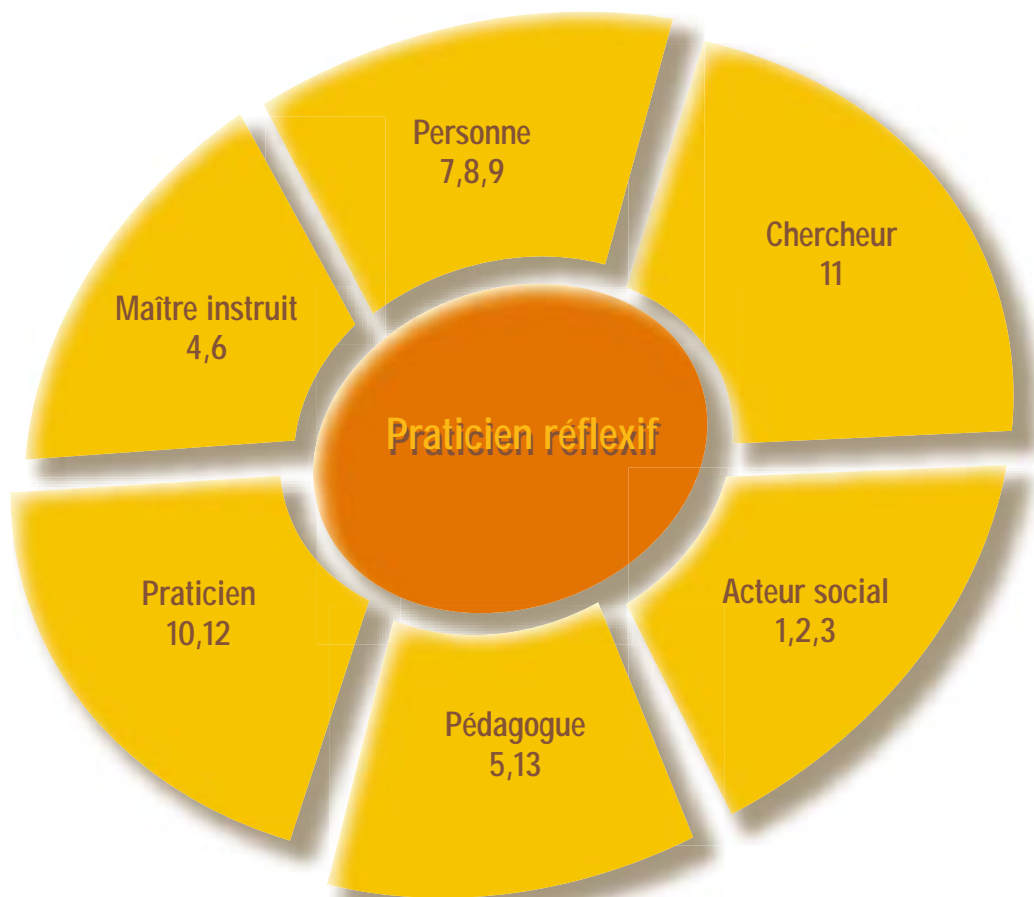
«Un aspect intéressant de la notion de compétence est sa capacité à engendrer une réponse inédite et pertinente à une situation inattendue et singulière.»  
(Bernard Rey)

### ⊙ Six axes de formation

Tous les futurs enseignants (instituteurs préscolaires, instituteurs primaires, régents et agrégés de l'enseignement secondaire supérieur) sont donc appelés à développer progressivement les compétences citées ci-dessus au cours de leur formation initiale, qui, pour ce faire, s'articule sur six axes distincts et complémentaires : ►

1. l'enseignant adhère aux objectifs de l'enseignement définis dans le décret «Missions» et il les met en œuvre en jouant son rôle dans l'institution scolaire : il est un acteur social.
2. l'enseignant remet régulièrement en question ses connaissances et ses pratiques et il les actualise : il est un chercheur.
3. l'enseignant maîtrise parfaitement les contenus disciplinaires qu'il enseigne et il les situe dans un contexte plus vaste : il est un maître instruit.
4. l'enseignant est capable d'entrer en relation avec ses élèves, leurs parents, ses collègues, les autres acteurs de l'école et sa hiérarchie : il est une personne sociale.
5. l'enseignant est amené chaque jour à initier, gérer, réguler des situations d'apprentissage, à les évaluer : il est un pédagogue.
6. tous les savoirs de l'enseignant sont indissociables de leur exercice professionnel : il est un praticien.

Chacun de ces axes permet d'acquérir et de développer de manière cohérente les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Tous convergent vers le cœur de l'identité professionnelle de l'enseignant : être un praticien réflexif, c'est-à-dire capable de faire évoluer ce référentiel, de manière autonome et critique, au rythme de l'évolution de la profession. ►



### • L'enseignant acteur social

Tout système éducatif repose sur des valeurs. Le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement précise clairement celles qui fondent le système éducatif en Communauté française.

L'engagement de l'enseignant dans la mise en œuvre de ces principes est primordial. En effet, pour les transmettre à ses élèves, il lui faut les incarner. Le « faites ce que je dis, pas ce que je fais » est incompatible avec un enseignement de qualité.

Cet axe de la formation initiale développe trois des compétences du référentiel :

- La mobilisation de connaissances en sciences humaines : ceci passe par une formation en sociologie de l'éducation et une approche théorique de la diversité culturelle (histoire de l'immigration, notions d'anthropologie, etc.).
- L'information sur le rôle de l'enseignement au sein de l'institution scolaire : ceci passe par une bonne connaissance des institutions belges en général et des institutions scolaires en particulier et une approche sérieuse des grands textes de lois qui les régissent.
- Le développement d'une culture générale importante : ceci passe par une initiation aux arts et à la culture.

« Les savoirs à enseigner constituent l'héritage qu'une génération souhaite léguer aux survivantes, le capital que des pères souhaitent transmettre à leurs enfants. » (Michel Develay)

### • L'enseignant chercheur

Un cours ne peut jamais être établi une fois pour toutes ! Professionnels de l'enseignement, l'instituteur et le professeur doivent remettre régulièrement en question leurs pratiques et leurs connaissances et les actualiser. Leur formation initiale va donc leur permettre de s'approprier la démarche scientifique nécessaire pour leur permettre de construire un dispositif d'apprentissage, le tester, le modifier en fonction des résultats observés.

Cet axe de formation développe les compétences du référentiel relatives à la conception, l'évaluation et la régulation de dispositifs d'enseignement. Il passe par des activités comme la recherche documentaire, l'initiation à la recherche en éducation, l'épistémologie des disciplines et s'exerce de manière privilégiée à l'occasion du travail de fin d'études.

### • L'enseignant maître instruit

Chaque enseignant s'attache à mobiliser chez ses élèves les compétences déterminées dans les documents « Socles de compétences »\* et les « Compétences terminales »\*. On attend donc de lui qu'il les maîtrise parfaitement. Quant à ses connaissances, elles ne peuvent être limitées aux programmes de cours. Pour être à l'aise dans leur mission d'enseignement, instituteurs et professeurs doivent maîtriser les connaissances disciplinaires et aussi être capables de les relier à leur contexte. En effet, une bonne connaissance des contenus disciplinaires repose sur la possibilité de situer les savoirs à enseigner dans un contexte scientifique et épistémologique et dans une approche interdisciplinaire. ►



Mais, avant tout, chaque enseignant doit maîtriser la langue française. C'est en effet celle de l'enseignement dans la Communauté française. Dès lors, le français est le vecteur de tout message d'enseignement et de tout processus d'apprentissage. Quel que soit le cours qu'il donne, la matière qu'il enseigne, chaque instituteur, chaque professeur enseigne donc également le français. Lui-même est donc tenu de posséder une bonne connaissance de la langue écrite et orale.

#### • L'enseignant personne en relation

«L'enseignant n'est pas une machine à instruire dépourvue d'émotions, de préjugés ethno-centriques, de désirs, de comptes à régler avec sa propre enfance.» (Philippe Perrenoud)

On attend des enseignants qu'ils soient capables d'entrer en relation avec tous leurs élèves. Ceci les engage, comme professionnels, à pouvoir dépasser leurs réactions spontanées, leurs émotions, leurs préjugés... Cet apprentissage passe par des cours de psychologie du développement, mais aussi par le travail sur les réactions spontanées lors des ateliers de formation professionnelle et des séminaires d'analyse des pratiques.

Les enseignants doivent aussi pouvoir travailler en équipe. L'enseignement est devenu un métier collectif. Le temps du «chacun dans sa classe» est définitivement révolu : le travail en cycles, les articulations interdisciplinaires supposent une réelle collaboration entre enseignants. L'apprentissage du travail en équipe est donc indispensable.

De plus, la concertation (avec la direction, l'inspection, les parents, les divers partenaires de l'école) occupe elle aussi une place importante dans le métier. Le futur enseignant va donc apprendre à identifier son rapport à l'autorité, au pouvoir, à l'échec, etc., pour travailler de manière efficace et harmonieuse. Ceci suppose notamment, durant la formation initiale, des cours de psychologie de la relation et de la communication, une sensibilisation à la gestion des conflits. L'enseignant est donc amené à s'exprimer dans tous les domaines de son champ professionnel. Le travail de l'expression orale fait donc tout naturellement partie de sa formation.

#### • L'enseignant pédagogue

Les différents axes de la formation contribuent tous à faire du futur enseignant un véritable pédagogue. Toutefois, certaines connaissances méritent un éclairage pédagogique plus ciblé encore. En effet, tous les enseignants sont amenés chaque jour à poser un diagnostic rapide en situation scolaire, initier, gérer et réguler des situations d'apprentissage, à choisir une méthode d'enseignement, planifier une action pédagogique sur une longue durée, identifier les obstacles... Toutes ces tâches exigent ►



qu'ils possèdent un vaste savoir pédagogique centré sur l'élève apprenant.

Le futur enseignant va donc apprendre à planifier, gérer et évaluer des situations d'apprentissage. Ceci passe par la formation à l'évaluation des apprentissages, l'étude critique des grands courants pédagogiques, la psychologie des apprentissages. Il doit aussi pouvoir porter progressivement un regard réflexif sur sa pratique et, déjà, organiser sa formation continuée.

#### • L'enseignant praticien

Tous les savoirs de l'enseignant pédagogue sont indissociables de l'exercice professionnel. Les mêmes compétences sont développées dans les deux axes, mais avec des approches différentes. Les stages vont permettre au futur enseignant de mettre en pratique sur le terrain les diverses compétences engrangées. Les ateliers de formation professionnelle, pour leur part, permettent d'analyser les réalités, les réussites et les obstacles rencontrés lors des stages.

#### ⊙ Le lien entre la théorie et la pratique

Les stages représentent l'un des fondements de la formation des futurs enseignants. Ils sont maintenus dans la formation des instituteurs et des régents et intensifiés dans la formation d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

Encore faut-il que l'expérience du stage puisse être préparée et analysée. C'est le rôle des ateliers de formation professionnelle introduits dans les départements pédagogiques des hautes écoles et des séminaires d'analyse des pratiques introduits dans les institutions universitaires.

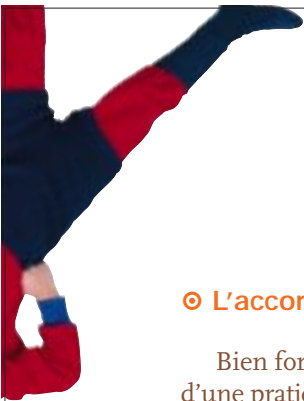
Les étudiants peuvent également y élaborer leur projet de carrière et, déjà, envisager leur perfectionnement en cours de carrière.

« Sans analyse, il n'y a pas de démarche, de résolution, de problème et acquisition de compétences adaptables, mais reproduction aveugle de pratiques apparaissant comme des moyens de survivre au choc de la réalité. » (J. Beckers)

#### ⊙ Le Serment de Socrate

Au terme de leurs études, les nouveaux instituteurs (préscolaires et scolaires), les nouveaux régents et les nouveaux agrégés de l'enseignement secondaire supérieur seront désormais invités à prononcer publiquement le « serment de Socrate »\*, au cours d'une cérémonie organisée publiquement dans la haute école ou dans l'institution universitaire : « Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de chacun des élèves qui me sera confié. » ▶





## ◎ L'accompagnement du début de carrière

Bien formé, plein d'idées, désireux de mettre ses connaissances au service d'une pratique pédagogique de qualité, le jeune enseignant est impatient de se trouver avec «ses» élèves et de trouver sa place dans une équipe éducative.

Mais la pression du début de carrière est importante. La mise en œuvre des savoirs fraîchement acquis est souvent délicate et elle suscite de multiples questions.

Peu assuré, pas toujours bien intégré dans l'équipe enseignante, le jeune diplômé est parfois découragé : c'est d'ailleurs durant les trois premières années d'entrée en fonction que le risque de «sortie» des enseignants est le plus élevé. S'il ne se décourage pas, il est souvent tenté (et parfois invité) de copier le modèle de ses aînés et il risque alors de céder le pas au conformisme ambiant plutôt que de jouer pleinement son rôle de vecteur de changement.

Les équipes éducatives qui favorisent le débat entre l'expérience des enseignants chevronnés et les nouvelles connaissances de l'enseignant débutant ne sont pas les plus nombreuses. Or, si l'expérience est précieuse, si les années de pratique sont bonnes conseillères, les connaissances et l'enthousiasme des jeunes diplômés peuvent également enrichir les enseignants expérimentés. Tout enseignant est et doit rester un chercheur, un créateur. Il doit dès lors pouvoir imaginer de nouvelles pratiques, les tester, les perfectionner et les partager du début à la fin de son itinéraire professionnel.

2

«Un professionnel de l'enseignement est une personne qui en fonction d'un projet éducatif délibéré

- tient compte du plus grand nombre de paramètres possibles de la situation de formation considérée
- les articule de manière critique à l'aide de théories personnelles ou collectives
- envisage différentes possibilités de conduites et prend des décisions
- les met en œuvre (crée, réalise, sélectionne) dans des situations concrètes
- vérifie l'adéquation de son action
- la réajuste, l'adapte si nécessaire
- tire plus tard des leçons de sa pratique.»

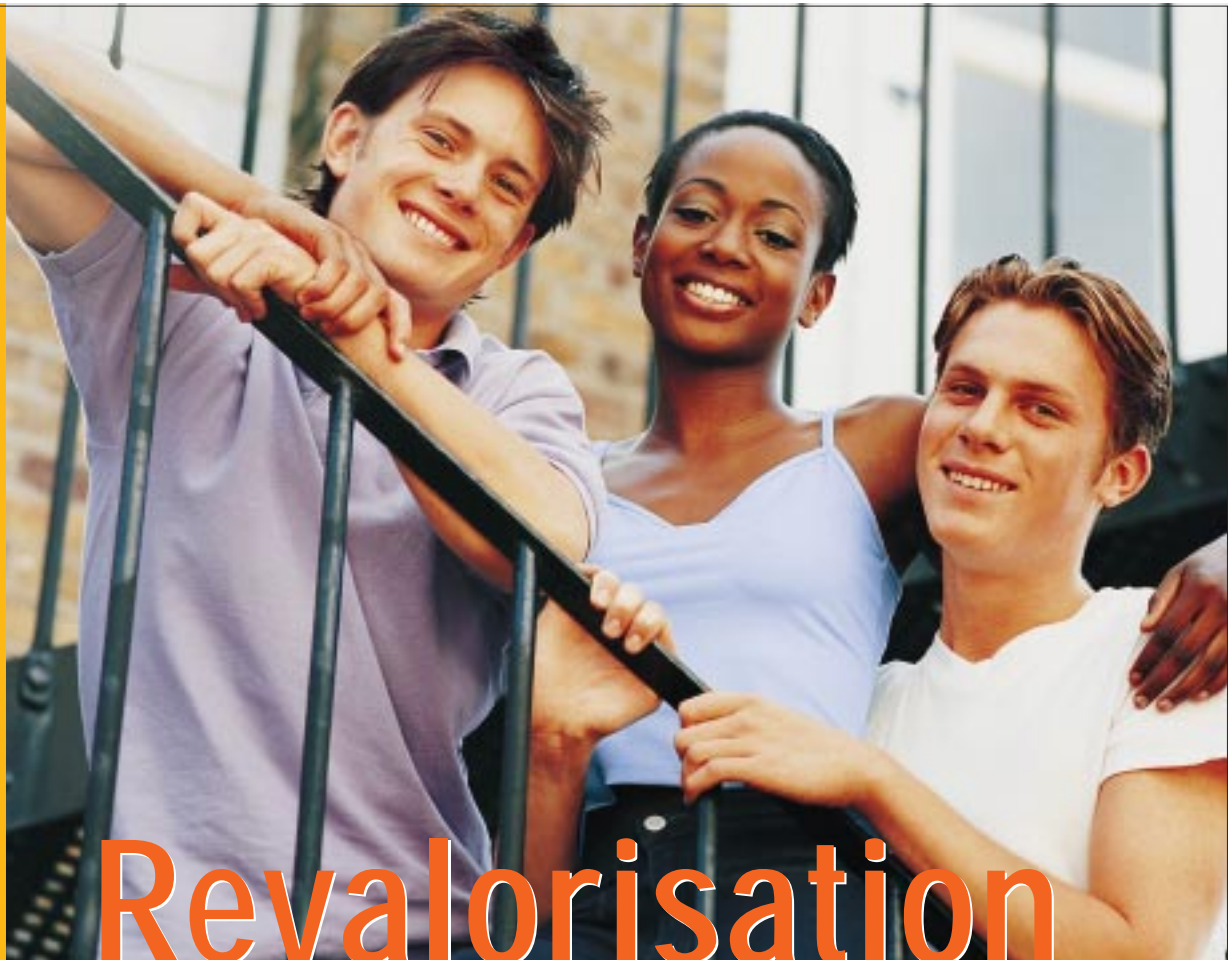
(Jean Donnay)

Certains pays voisins ont répondu à cette difficulté réelle par un processus d'accompagnement de début de carrière. En Communauté française, une expérience-pilote, associant une équipe universitaire et des enseignants d'une haute école, étudie un dispositif d'accompagnement de début de carrière qui sera mis en place à l'intention des premiers instituteurs et régents diplômés à l'issue de la formation initiale revalorisée.

La mise en place d'un dispositif d'accompagnement de début de carrière adapté aux besoins des jeunes agrégés de l'enseignement secondaire supérieur est également à l'étude.

Enfin, un «vade mecum» de l'enseignant débutant sera réalisé en collaboration avec le Conseil de l'Éducation et de la Formation. ■

19



# Revalorisation de la formation initiale des instituteurs et régents

La nouvelle formation initiale des enseignants du fondamental et du secondaire inférieur entend rencontrer toutes les exigences de la profession et donner aux futurs instituteurs et aux futurs régents les compétences indispensables pour mener leur tâche à bien. Elle les insère dans les structures existantes, les départements pédagogiques des hautes écoles.

## 3.1. Des changements dans la continuité

La revalorisation de la formation initiale des instituteurs et des régents ne fait donc pas table rase de ce qui existait déjà. Elle reconnaît, valorise et amplifie les pratiques qui étaient déjà en vigueur lorsqu'elles favorisaient l'acquisition des compétences souhaitées.

Elle maintient la nature des institutions ainsi que la durée des études. ▶





### ⊙ Trois formations sans hiérarchie

La formation initiale des instituteurs préscolaires et primaires et celle des régents restent donc organisées en trois années au sein des départements pédagogiques des hautes écoles.

Il n'y a pas de hiérarchie entre elles : elles comportent le même niveau d'exigence et le même volume horaire. La formation pédagogique est aussi importante pour un régent et pour un instituteur primaire que pour un instituteur préscolaire. Le nombre d'heures qui y est consacré est donc le même.

De plus, pour amener les étudiants des différentes sections à se connaître et à pouvoir collaborer, certains cours réunissent désormais les étudiants des trois sections.



### ⊙ Renforcement des savoir-faire

La relation entre théorie et pratique a toujours été un point fort des départements pédagogiques des hautes écoles. Ce pôle a donc été renforcé :

- le décret accorde une très large place au travail d'articulation entre théorie et pratique grâce aux ateliers de formation professionnelle (voir détails ci-dessous).
- les stages sont maintenus dès la première année, mais avec une certaine progressivité. Les étudiants ne pourront assumer la responsabilité d'une classe qu'après avoir acquis un minimum de formation.
- tous les maîtres de stages, dans tous les réseaux, sont désormais rémunérés à partir de la deuxième année de formation. Les conditions de leurs interventions sont explicitées dans les accords de collaboration établis entre la haute école et l'école d'accueil des stagiaires.

«Le terrain est le lieu même de l'exercice de la profession et par là contribue à créer le sentiment d'appartenance à un métier, à une profession». (Michel Develay)

## 3.2. Des réponses nouvelles à des défis nouveaux

### ⊙ Les ateliers de formation professionnelle

Durant leurs trois années d'études, les futurs instituteurs préscolaires et primaires et les futurs régents bénéficient d'un nombre d'heures de stage très important. Pour que ces stages soient véritablement utiles et efficaces, ils doivent non seulement être soigneusement préparés, mais aussi soigneusement analysés. C'est la fonction que développent les «ateliers de formation professionnelle».

Ils seront constitués d'une série d'activités diversifiées visant à faire ▶



émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif\* sur celles-ci. Dans ce cadre particulier, les futurs instituteurs et régents pourront expérimenter, observer et analyser (comme en laboratoire) les différentes composantes de leur profession.

Les exercices didactiques\* et les aspects pratiques de la formation psychopédagogique, habituellement développés dans les départements pédagogiques des hautes écoles, trouveront leur place dans ces ateliers.

Afin de faciliter, développer et encourager, dans les deux sens, les liens entre les écoles et les départements pédagogiques, un maître de formation pratique interviendra dans les ateliers de formation professionnelle. Ce nouveau partenaire, enseignant à mi-temps dans l'enseignement fondamental ou secondaire, aura pour rôle d'être le témoin des pratiques des classes au sein des ateliers. En collaboration directe avec les psychopédagogues, il contribuera à renforcer la dimension pratique et concrète du travail effectué en ateliers.

Pour que l'apprentissage soit significatif, les ateliers doivent disposer d'un temps de travail suffisamment long pour ne pas «saucissonner» les séquences : une journée par semaine en première et deuxième années, un peu moins en troisième année.

### ⊙ Renforcement de la maîtrise du français

La maîtrise du français est essentielle dans toutes les sections. Tous les formateurs de futurs enseignants insistent sur ce point. Le nombre d'heures de français a donc été augmenté dans toutes les sections. De plus, l'exigence de réussite pour ce cours est portée à 60 %.

### ⊙ Renforcement des disciplines

Le décret considère que la didactique des disciplines est la transposition entre le savoir savant et le savoir à enseigner. Une place importante lui est donc consacrée, en dehors des heures réservées à la connaissance de la matière. De plus, des plages de collaboration entre les psychopédagogues et les professeurs des différentes disciplines sont prévues notamment au sein des ateliers de formation professionnelle.

### ⊙ Introduction de nouveaux contenus

De nouveaux contenus avaient été introduits dans les formations par la plupart des hautes écoles grâce à leurs heures d'autonomie. Ils sont désormais inclus de manière obligatoire dans la formation de tous les étudiants : réflexion sur l'identité professionnelle, technologies de l'éducation, recherche en éducation, techniques de gestion de groupe, diversité culturelle, etc.

Par ailleurs, tous les départements pédagogiques des hautes écoles (comptant au moins 50 étudiants) ont été équipés d'un matériel informatique adapté à l'enseignement. Un projet de formation continuée des enseignants des départements pédagogiques est en cours pour soutenir les équipes dans la réalisation de leurs projets en ce domaine. Des formations continuées relatives à la diversité culturelle sont également en cours. ▶

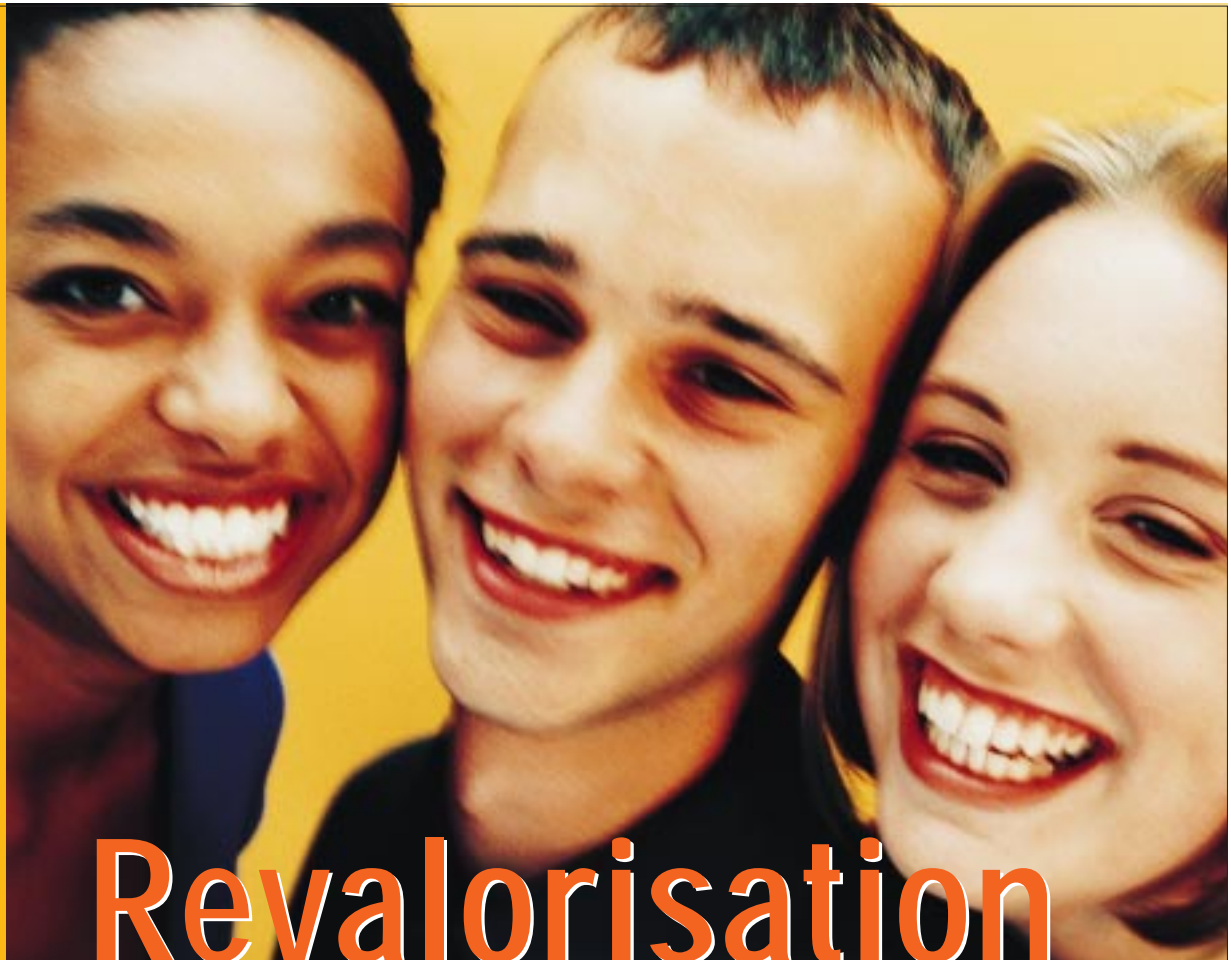


### 3.3. Des formations complémentaires

Comme par le passé, des formations complémentaires pourront être proposées aux étudiants qui le souhaitent :

- module d'information sur l'enseignement spécial et stages pour les instituteurs préscolaires, primaires et régents qui souhaitent se préparer à une carrière professionnelle dans cet enseignement;
- cours de didactique de la morale dans les hautes écoles non confessionnelles et de didactique de la religion catholique dans les hautes écoles confessionnelles pour les instituteurs primaires qui souhaitent pouvoir enseigner un cours philosophique;
- cours de didactique d'une langue moderne pour les étudiants inscrits dans la section «instituteur primaire»;
- module d'information sur l'enseignement de promotion sociale et stages pour les régents qui souhaitent orienter leur carrière vers cet enseignement;
- formation spécifique pour les régents en langues germaniques et les régents en éducation physique qui souhaitent effectuer des prestations comme «maître spécial» dans l'enseignement primaire. ■





# Revalorisation de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur

LE MÉTIER CHANGE, LA FORMATION AUSSI

La revalorisation de la formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur, elle non plus, ne fait pas table rase de ce qui existait déjà. Elle maintient la nature des institutions ainsi que la durée des études. La formation initiale des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur reste organisée dans les institutions universitaires.

24

DEVENIR ENSEIGNANT

## 4.1. Des changements dans la continuité

Les études de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur sont effectuées selon divers modes d'organisation que le décret ne modifie pas. Dans une première phase, correspondant aux études de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> cycles (candidature et licence), les étudiants acquièrent une formation scientifique dans la discipline choisie. Ensuite vient la formation à caractère pédagogique qui conduit au titre d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur. ▶

Les collaborations entre les institutions organisant l'agrégation et les départements pédagogiques des hautes écoles sont particulièrement encouragées non seulement pour les stages, mais aussi pour des cours et des activités d'enseignement.

## 4.2. Des réponses nouvelles à des défis nouveaux

### ⊙ L'augmentation du volume des stages

Désormais, les stages pédagogiques occupent une place importante dans la formation des futurs agrégés. Ces stages sont de trois types :

- stages d'observation participante : observation et analyse des pratiques didactiques d'un enseignant en fonction;
- stages d'enseignement proprement dit : le futur enseignant construit lui-même des séquences d'enseignement pour les différentes années d'études et les différentes formes d'enseignement. Il est placé dans des situations de responsabilité de plus en plus grande;
- stages d'activités scolaires hors cours concernant les activités non didactiques liées au fonctionnement de l'établissement et aux relations entre ses différents acteurs.

### ⊙ L'analyse des pratiques de stages

Le renforcement important de la formation pratique, grâce aux stages, ne peut répondre à lui seul aux exigences d'une intégration harmonieuse de la théorie et de la pratique. C'est pourquoi l'horaire des futurs agrégés réserve un certain nombre d'heures à l'organisation de séminaires d'analyse des pratiques.



## 4.3. Des formations complémentaires

- Un module d'information sur l'enseignement spécial et des stages.
- Un module d'information sur l'enseignement de promotion sociale et des stages.

Au cours de ces formations complémentaires, il est souhaitable que des accords de collaboration entre les institutions organisant l'agrégation et les départements pédagogiques des hautes écoles permettent d'associer, au sein d'un même établissement, des étudiants inscrits dans différentes filières de formation. ■





# Lexique

## lexique

Le Serment de Socrate:

«Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de chacun des élèves qui me sera confié.»

**Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur ou régendat:**

études conduisant à l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur.

**Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur :** études conduisant à l'obtention du grade d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur.

**Compétence disciplinaire :** référentiel présentant de manière structurée les compétences à acquérir dans une disciplines scolaire.

**Compétences terminales :** référentiel présentant de manière structurée les compétences dont la maîtrise, à un niveau déterminé, est attendue à la fin de l'enseignement secondaire.

**Compétences transversales :** attitudes, démarches mentales et démarches méthodologiques communes aux différentes disciplines à acquérir et à mettre en œuvre au cours de l'élaboration des différents savoirs et savoir-faire; leur maîtrise vise à une autonomie croissante d'apprentissage des élèves.

**Continuum pédagogique :** parcours scolaire continu, répondant d'année en année au même objectif final. En Communauté française, les 8 premières années de l'enseignement obligatoire constituent un continuum pédagogique.

**Didactique :** discipline éducationnelle dont l'objet est la planification, le contrôle et la régulation de la situation pédagogique.

**Discipline :** domaine structuré du savoir qui possède un objet d'études propre, un schème conceptuel, un vocabulaire spécialisé, ainsi qu'un ensemble de postulats, de concepts, de phénomènes particuliers, de méthodes et de lois.

**Enseignement fondamental :** cet enseignement comprend l'enseignement maternel et l'enseignement primaire.

**Instituteur préscolaire :** diplômé de la section normale préscolaire des départements pédagogiques des hautes écoles, il enseigne dans les classes maternelles.

**Instituteur primaire :** diplômé de la section normale primaire des départements pédagogiques des hautes écoles, il enseigne dans les classes primaires.

**Régent :** diplômé de la section «régendat» des départements pédagogiques des hautes écoles, il est agrégé de l'enseignement secondaire inférieur.

**Socles de compétences :** référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des 8 premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études.

**Socrate :** philosophe grec (470-399 av. J.-C.), Socrate enseignait en posant des questions, amenant ainsi son interlocuteur à découvrir ce qu'il croyait ignorer et à avancer ainsi sur la voie de la vérité. Il n'a pas laissé d'écrits, mais l'essentiel de son enseignement a été transmis par Platon. ■

Ces citations sont empruntées au décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental et de l'Enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et au «dictionnaire actuel de l'éducation de Legendre (2<sup>ème</sup> édition) Coll. Le défit éducatif GUERIN/ESK.





# Quelques ouvrages de référence

## ⊙ Livres

**ALTET Marguerite (1994)**, La formation professionnelle des enseignants - Analyse des pratiques et situations pédagogiques, Paris, Presses Universitaires de France.

**AVANZINI Guy (1996)**, L'éducation des adultes, Paris, Anthropos.

**BASTIEN Michel et BROQUET Hervé (1999)**, Education démocratique, Education à la démocratie, Petite Bibliothèque de la Citoyenneté, Bruxelles, E.V.O.

**CLERMONT Gauthier (1997)**, Pour une théorie de la pédagogie - Recherches contemporaines sur le savoir des enseignants, Canada, les Presses de l'Université, Laval.

**CORDIE Anny (1998)**, Malaise chez l'enseignant - L'éducation confrontée à la psychanalyse, Paris, Seuil.

**DEVELAY Michel (1994)**, Peut-on former les enseignants ? Paris, ESF-Editeur

**HETU Jean-Claude, LAVOIE Michèle et BAILLAUQUES Simone (Eds) (1999)**, Jeunes enseignants et insertion professionnelle - Un processus de socialisation ? De professionnalisation ? De transformation ? Paris-Bruxelles, De Boeck Université. ►

**HUBERMAN Michaël (1989)**, La vie des enseignants - Evolution et bilan d'une profession, Paris, Delachaux et Niestlé.

**JONNAERT Philippe et VANDER BORGHT Cécile (1999)**, Créer des conditions d'apprentissage - Un cadre de référence socioconstructiviste pour une formation didactique des enseignants, Paris-Bruxelles, De Boeck Université.

**KOTEK Joël et MEDHOUNE Ahmed (1998)**, L'école face au racisme : les jeunes au défi de l'ethnicité, Gerpennes, Quorum.

**LANG Vincent (1999)**, La professionnalisation des enseignants - Sens et enjeux d'une politique institutionnelle, Paris, Presses Universitaires de France.

**MANGEZ Eric, DELVAUX Bernard, DUMONT Valérie et DURTE Fabienne (1999)**, Les enseignants face à la transformation de leur métier, Charleroi, Cerisis.

**PAQUAY Léopold, ALTET Marguerite, CHARLIER Evelyne et PERRENOUD Philippe (Eds) (1998)**, Former des enseignants professionnels - Quelles stratégies ? Quelles compétences ? Paris - Bruxelles, De Boeck Université.

**PERRENOUD Philippe (1999)**, Dix nouvelles compétences pour enseigner - invitation au voyage, Paris, ESF Editeur.

**PERRENOUD Philippe (1994)**, La formation des enseignants entre théorie et pratique, Paris, L'Harmattan.

**PROCHAZKA Jean-Yves (1996)**, Agir face à la violence, Paris, Hachette Education.

**RAISKY Claude et CAILLOT Michel (Eds) (1996)**, Au-delà des didactiques, le didactique - Débats autour de concepts fédérateurs, Paris-Bruxelles, De Boeck Université.

**TOCHON François V. (1993)**, L'enseignant expert, Paris, Nathan Pédagogie.

#### 🕒 **Revues**

**CARBONNEAU Michel (1993)** Modèles de formation et professionnalisation de l'enseignement : analyse critique de tendances nord-américaines, Revue des sciences de l'éducation, vol. XIX, n° 1, p. 33 à 57.

**Groupe-projet «Formation des enseignants primaires» Université de Genève (1994)**, Objectifs, structures et parcours de formation de la nouvelle option de la licence en sciences de l'éducation, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation - section des sciences de l'éducation (SSED).

**LESSARD Claude (1998)**, Virage dans la formation des maîtres, ici et ailleurs, Vie pédagogique, n° 108, p. 5 à 38.

**PERRENOUD Philippe**, Former les enseignants primaires dans le cadre des sciences de l'éducation : le projet genevois, Recherche et Formation. ■





# Pour en savoir davantage

Le Serment de Socrate:

«Je m'engage à mettre toutes mes forces et toute ma compétence au service de l'éducation de chacun des élèves qui me sera confié.»



### ⊙ Demande de renseignements

- Téléphonnez au **02/533.71.11** (de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00)
- Ecrivez à l'adresse suivante :  
Cabinet de Madame Françoise DUPUIS,  
Ministre de l'Enseignement supérieur,  
Avenue Louise, 65/9,  
1050 Bruxelles.
- Ou transmettez vos demandes de renseignements par courrier électronique :  
[cabinet.dupuis@cfwb.be](mailto:cabinet.dupuis@cfwb.be)

### ⊙ Recherche de documentation

Consultez le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :  
<http://www.agers.cfwb.be>

Vous pourrez y trouver :

- les textes complets des décrets et circulaires relatifs à la formation initiale des enseignants;
- les décrets sur les missions prioritaires de l'enseignement obligatoire, de l'école, sur les socles de compétences et les compétences terminales;
- l'organisation de l'enseignement supérieur
- les adresses des hautes écoles et institutions universitaires qui organisent des formations menant au métier d'enseignant ■



# Notes

LE MÉTIER CHANGE, LA FORMATION AUSSI



DEVENIR ENSEIGNANT







# Devenir enseignant

Administration de l'Enseignement et de la Recherche scientifique  
Service Orientation et Informations générales sur les Etudes  
9-13, rue Belliard - 1040 Bruxelles  
<http://www.agers.cfwb.be>  
tél.vert: 0800-2000

N° de dépôt légal: D/9208/2001/4

Editrice responsable : Martine Herphelin, Directrice générale adjointe

